



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la
promotion l'éducation de qualité*

Résolution composite

Renforcer l'égalité au sein de l'éducation et des syndicats de l'enseignement dans un monde en rapide évolution

Adoptée par la Conférence du CSEE, la conférence régionale de l'Internationale de l'Éducation,
réunie à Belgrade du 6 au 8 décembre 2016

Faisant suite - et conformément - aux résolutions adoptées par le 7^e Congrès mondial de l'IE, réuni à Ottawa en 2015 et plusieurs autres de ses congrès précédents, aux résolutions adoptées par la Conférence du CSEE convoquée à Budapest en 2012 et sa Conférence spéciale convoquée à Vienne en 2014, la Conférence du CSEE réunie à Belgrade du 6 au 8 décembre 2016

Constate que

1. Depuis la dernière conférence, la crise économique, les mesures d'austérité et l'érosion du dialogue social ont accentué les inégalités dans tous les secteurs et que les femmes - et des groupes tels que les personnes handicapées, la communauté LGBTI et autres minorités ethniques - demeurent désavantagées en termes de salaires, de statut et d'accès au marché du travail ;
2. L'augmentation des flux migratoires, dus aux guerres et aux conflits qui sévissent dans certaines parties du monde, a exacerbé les phénomènes de discrimination raciale, religieuse, culturelle et sexiste, et soulevé bon nombre de nouvelles difficultés dans le domaine de l'apprentissage et de l'inclusion, conduisant à des inégalités parmi les élèves et les étudiants ;
3. Les obstacles à l'introduction de l'éducation sexuelle et de la formation à la diversité sexuelle universelles, intégrales, impartiales et adaptées à l'âge des élèves au sein de l'éducation ne cessent de se multiplier.

Reconnaît que

4. Le CSEE, au travers de son Comité permanent pour l'égalité, s'efforce depuis plusieurs années de relever les défis liés à l'égalité rencontrés par le personnel de l'éducation, les élèves et les étudiants, notamment par le biais des recommandations sur le dialogue social et l'égalité des chances adoptées par le Comité du CSEE en mars 2015 ;
5. Le 7^e Congrès mondial de l'IE développe bon nombre de ces thématiques dans plusieurs de ses résolutions.



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la
promotion l'éducation de qualité*

6. La lutte contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle fait partie des thématiques en faveur desquelles le CSEE et ses organisations membres sont fermement engagés. Le CSEE fait valoir sa capacité à promouvoir une société juste et ouverte d'esprit. Les établissements scolaires doivent refléter, mais aussi célébrer, la diversité de nos sociétés. Le personnel de l'éducation et l'ensemble des employé(e)s des établissements scolaires sont censés tirer des enseignements mutuels.

Réaffirme

7. L'importance du travail de plaidoyer des syndicats en faveur d'un renforcement du soutien apporté aux enseignants et aux étudiants, au travers d'un investissement plus efficace dans le secteur de l'éducation pour : le recrutement d'enseignants qualifiés, la formation du personnel de l'éducation de la petite enfance, l'enseignement adapté, l'éducation des migrants et des réfugiés, ainsi que pour des salaires et des pensions décentes ;
8. Le rôle essentiel que joue le secteur de l'éducation dans la protection des droits humains et des valeurs énoncées aussi bien dans les traités européens que dans la Déclaration universelle des droits de l'homme contre les réactions extrémistes et nationalistes, ainsi que dans la création d'environnements plus égalitaires et l'amélioration des conditions de travail, favorisant les opportunités d'apprentissage et les perspectives de vie au sein d'une société diversifiée qui accueille tous les âges, genres, orientations sexuelles, statuts socio-économiques, cultures, origines et religions;
9. L'importance de la Déclaration de l'IE sur l'éthique professionnelle et la responsabilité qu'ont les syndicats de l'enseignement de promouvoir et défendre l'égalité pour les employés, et celle qu'ont les enseignants d'intégrer les principes de l'égalité dans leur travail quotidien.

Mandate le CSEE

10. Pour étudier et exploiter tout ce qui est de nature à renforcer, au niveau européen, l'efficacité du dialogue social en matière d'égalité des chances, afin d'endiguer les discriminations au sein du secteur de l'éducation, notamment en faisant pression auprès des institutions européennes en vue d'une révision de la stratégie de l'Union européenne pour l'égalité des genres; il s'agit également de lever les obstacles au développement de la carrière des enseignants, notamment les conditions défavorables auxquelles sont confrontées les femmes en raison des responsabilités familiales et de l'absence de prise de mesures politiques par les gouvernements nationaux ;
11. Pour poursuivre, à travers son Comité permanent pour l'égalité, la collecte d'informations auprès des organisations membres et constituer une base de données officielle pour les questions d'égalité, et surveiller la mise en œuvre des recommandations de l'IE et du CSEE en matière d'égalité parmi ses membres.
12. Pour rechercher des fonds potentiels en vue de mener un projet ayant pour objectif d'identifier des stratégies et des actions européennes, nationales et régionales pour les syndicats de l'éducation.



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la
promotion l'éducation de qualité*

Appelle les organisations membres

13. À examiner leurs structures en vue d'y mettre en place les mesures adéquates qui permettront de faire progresser les femmes et les autres groupes sous-représentés, et ce à tous les niveaux ;
14. À plaider auprès de leurs gouvernements nationaux en faveur de l'inclusion des questions d'égalité et des mesures pour l'égalité dans le cadre du dialogue social et des négociations collectives à tous les niveaux ainsi qu'en faveur de la participation des syndicats à la planification et la mise en œuvre des mesures et programmes ;
15. À contribuer activement à la mise en œuvre des politiques au niveau national et régional, en vue de promouvoir le traitement juste et équitable des personnes LGBTI et la formation à la diversité sexuelle.
16. À promouvoir le développement de la formation initiale et continue des enseignants consacrée à l'intégration de la diversité au sein de l'éducation.

Demande instamment au CSEE et à ses organisations membres

17. D'organiser des formations consacrées à l'égalité et la diversité pour les représentants des travailleurs et le personnel de l'éducation au niveaux européen, régional, national et local, de manière à ce que cette thématique soit inscrite au rang des priorités des responsables politiques et prise en compte tant dans les programmes scolaires que dans les conventions collectives.